

Ecole Maternelle
161 rue de la Rivoirette
38 510 Morestel
04 74 96 79 40
maternelle.morestel@free.fr

PROCES VERBAL du CONSEIL d'ECOLE
séance du lundi 17 octobre à 18 heures
1^{er} Conseil d'Ecole année scolaire 2016/2017

Le Conseil d'École s'est réuni le lundi 17 octobre à 18 heures, dans la salle des maîtres de l'école maternelle.

Etaient présents :	absents excusés
<ul style="list-style-type: none">- Mr Vial, adjoint en charge des travaux, mairie de Morestel- Mmes Argoud, Bonvini, Bonavia, Bouillon, Godet, Grivolat, parents délégués- Mmes Charbonnier, Fernandez, Hervier, Philibert, Valla, Sanchez-Lambert, enseignantes- Mme Chapeau, responsable des ATSEM(s)- Mr Feuillet, DDEN	<ul style="list-style-type: none">- M Caroff, inspecteur de l'Education Nationale- M Rival, maire de Morestel- Mme Perrin, adjointe en charge des affaires scolaires- M Calichon, enseignant spécialisé

L'ordre du jour a été abordé comme suit :

1. Rappel des attributions du Conseil d'école

Les parents délégués ont été informés par écrit du rôle et des attributions du Conseil d'Ecole afin de mieux appréhender leur rôle. Le vademecum du délégué de parents a été envoyé à tous les parents élus.

Le Conseil d'Ecole se réunit 3 fois par an pour discuter entre partenaires de la vie de l'école.

2. Organisation de l'école

Présentation de l'équipe éducative et des effectifs

L'école maternelle Saint-Exupéry compte à ce jour 129 élèves : 40 élèves de Petite Section, 53 élèves de Moyenne Section et 36 élèves de Grande Section répartis en 5 classes.

Cette année, la répartition des élèves est la suivante : 2 classes de Petite et Moyenne Section, 1 classe de Petite et Grande Section, et 2 classes de Moyenne et Grande Section. Tous les élèves de même niveau feront le même programme. Ce choix permet cette année d'organiser des ateliers en début d'après-midi avec des groupes de Grande section encadrés par les enseignantes de Petite et Moyenne Section. Cette année, l'équipe enseignante est identique à celle de l'an passé. Seul le jour de décharge de direction a changé : c'est maintenant le mardi.

Nom de l'enseignante	classe	ATSEM	nombre d'élèves	
Sandrine CHARBONNIER	Petite Section /Grande Section	Nathalie CHAPEAU Sandra PEYROLLE	14 + 12	26
Ann SANCHEZ-LAMBERT Aurélien PHILIBERT	Petite Section/Moyenne Section	Hélène DHOTEL	20 + 6	26
Séverine VALLA	Moyenne Section/Grande Section	Edwige MEYRIEUX	15 + 11	26
Valérie HERVIER	Petite Section/Moyenne Section	Nathalie BOUYOUD-BOUTTAZ	6 + 19 + 1	26
Magali FERNANDEZ	Moyenne Section/Grande Section	Elodie THIROLOIX	13 + 12	25
		TOTAL	129	

L'équipe enseignante est aidée dans sa tâche par une équipe d'ATSEM (s) toujours très impliquée et efficace.

Cette année, la rentrée a été un peu plus compliquée que d'habitude car plusieurs familles se sont présentées au dernier moment voire après la rentrée des classes. Il en a été de même à l'école élémentaire. Les directeurs ont décidé de faire agraffer une information claire au certificat d'inscription délivré en mairie en demandant aux familles de contacter l'école rapidement. Il a été demandé aux secrétaires de mairie d'indiquer aux familles qui souhaitent s'inscrire mais qui n'ont pas encore tous les papiers requis de contacter l'école dès qu'elles sont assurées de scolariser leur(s) enfant(s) à l'école.

3. Règlement intérieur de l'école maternelle et charte de la laïcité

Lors du premier conseil d'école de l'année scolaire 2015/2016, il avait été indiqué qu'il était possible de justifier l'absence de son enfant par mail. L'essai étant concluant, il sera ajouté au règlement scolaire que les parents peuvent justifier les absences par mail.

D'autre part, il est demandé aux parents de surveiller attentivement leurs enfants à la sortie de l'école : en effet, les voitures de deux membres de l'équipe éducative ont été rayées début octobre, certainement par des enfants qui jouaient. Il est rappelé que les assurances prennent en charge les bêtises des enfants.

Après discussion avec les parents, le règlement est voté à l'unanimité.

La charte de la laïcité sera insérée dans le cahier de liaison avec le règlement de l'école afin que chaque famille en prenne connaissance et la signe.

4 Vie de l'école

4.1 Projet d'école et actions de l'année

Cette année est la deuxième année de la mise en place des nouveaux programmes de l'école maternelle. Ces programmes ont été présentés aux parents lors des réunions de classes et peuvent être consultés sur le site education.gouv.fr. Il est rappelé la place spécifique de l'école maternelle qui doit porter un regard bienveillant sur les élèves et qui a des méthodes d'apprentissage essentiellement basées sur la manipulation et les jeux.

Le projet d'école est dans sa troisième année. L'un des axes principaux est d'améliorer l'écoute, l'attention et la mémorisation. Des jeux permettant de travailler cet axe ont été achetés avec le budget de la mairie. Un travail en petits groupes en début d'après-midi est organisé avec les 2 enseignantes de PS/MS dont les élèves sont en repos. Cette organisation permet d'avoir un petit groupe d'élèves et de travailler ces compétences indispensables pour une bonne scolarité.

Dans le projet d'école, un des axes est d'améliorer les relations école/famille. Dans ce cadre, la réunion générale de rentrée s'est déroulée début juillet afin de permettre à tous les nouveaux parents d'avoir les informations nécessaires concernant la scolarité de leur enfant avant la rentrée. En ce qui concerne les réunions de classes, ces dernières se sont déroulées la dernière semaine de septembre afin de laisser à l'école élémentaire les 3 premières semaines pour organiser leurs réunions. Il y a juste une réunion qui a eu lieu en même temps en élémentaire et en maternelle mais ce retard a été dû à un remaniement des classes non prévu à l'école élémentaire. Les parents d'élèves sont venus plus nombreux que les années précédentes aux réunions de classe.

4.2 Mise en place de l'aide personnalisée

Cette année l'APC (Aide Pédagogique Complémentaire) continue. Les directeurs d'école étant dispensés d'APC, les élèves de Mme SANCHEZ-LAMBERT seront pris en charge par les autres enseignantes. L'équipe enseignante a choisi de privilégier l'aide individualisée aux élèves. Elle se déroule les mercredis et vendredis de 11h45 à 12h30 comme l'an passé : les séances durent 45 minutes. D'autre part, il n'y a pas d'aide personnalisée les semaines précédant les vacances scolaires et les séances se termineront fin mai. 16 élèves ont bénéficié de cette aide pour la 1^{ère} période.

C'est l'équipe enseignante qui propose l'aide personnalisée pour un enfant et les parents doivent signer une autorisation s'ils souhaitent que leur enfant bénéficie de cette aide. Les enfants ne sont pas systématiquement pris en charge par leur enseignante.

4.3 Réseau d'aide

M Sébastien Calichon est le nouveau maître E. Il a remplacé M Denis Hervet qui est parti en retraite. Il est seul pour l'instant pour aider les enfants en difficulté car actuellement, la psychologue scolaire est en congé maladie. Les enseignantes ont eu une réunion avec lui pour lui signaler les élèves qui auraient besoin d'une aide spécialisée.

4.4 Activités scolaires : présentation des projets de l'année

Dans le cadre de la semaine du goût, un travail a été réalisé dans toutes les classes sur les fruits. Quasiment tous les élèves ont goûté les fruits.

Cette année, le projet porteur sera celui de la naissance des poussins à l'école. M Serge Vovk viendra nous présenter une poule et un coq et tout nous expliquer sur la naissance des poussins le lundi 16 janvier. Il nous laissera 2 couveuses à l'école et les élèves attendront patiemment la naissance des poussins et s'en occuperont environ 2 semaines avant que nous les rendions au propriétaire.

Ce travail s'achèvera en fin d'année par la visite de la ferme de Serge Vovk à Charavines les lundis 22 et 29 mai.

Tous les élèves de Moyenne et Grande Section participeront au projet « Ecole et cinéma » et se rendront donc au cinéma de Morestel 3 fois cette année : le mercredi 16 novembre, le mercredi 7 décembre et le mercredi 22 mars. Ils visionneront 3 films très différents : The Kid, Petites z'escapades et Kirikou.

Tous les élèves de Grande Section se rendront à la bibliothèque municipale à partir du mois de janvier (13 janvier, 10 février, 17 mars, 14 avril et 12 mai) pour travailler autour des albums de l'auteur Anthony Browné.

Tous les élèves de l'école assisteront le vendredi 6 janvier à un spectacle intitulé « Ma petite poule rousse » présenté par la compagnie La Boîte à trucs.

Le site de l'école : <http://maternelle.morestel.free.fr> permet aux parents de suivre la vie de l'école.

4. 4 MOYENS

4.4.1 Gestion des budgets

Pour l'année 2016, la mairie augmente le budget alloué à l'école de 1% par rapport à l'an passé ce qui fait une somme de 47.57 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires, plus 324 € pour la direction et 750 € pour le petit matériel.

L'équipe enseignante avait fait une demande de budget informatique au mois de septembre 2015 car les nouveaux programmes indiquent clairement que les élèves doivent être en contact avec les nouvelles technologies (ordinateurs, tablettes...) La mairie a répondu favorablement à la demande en équipant l'école du matériel demandé par les enseignantes et l'équipe enseignante remercie la municipalité.

ADELE financera tous les projets pédagogiques : la naissance des poussins, la visite de la ferme, les séances de cinéma, Elle finance aussi un spectacle en liaison avec la naissance des poussins qui s'intitule « Ma petite poule rousse ». Elle finance aussi l'achat des cadeaux de Noël pour les classes et l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école.

Cette année, l'association ADELE Sou des Ecoles a demandé à nouveau une adhésion de 10 € par enfant aux parents d'élèves après un arrêt l'an passé.

4.4.1 Gestion des personnels

Cette année, l'équipe éducative est confrontée à une difficulté lors de l'absence d'une ATSEM. Les enseignantes font remarquer que les ATSEMs font le maximum pour que l'absence de l'une d'entre elles ne se ressente pas au niveau des élèves et cela leur demande un surcroît de travail. D'autre part, dès que 2 ATSEMs sont absentes, cela implique une réorganisation afin d'assurer la sécurité des élèves (notamment en début d'après-midi où 3 ATSEMs sont indispensables à la surveillance des 3 dortoirs) car il faut impérativement un adulte à l'ouverture des portes de l'école.

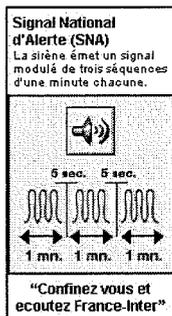
Cette année, les ATSEMs bénéficient d'une formation pendant le temps de classe deux par deux. M Romestant, responsable du personnel a indiqué à Mme Sanchez-Lambert que ces formations n'avaient pas pu être mises en dehors du temps scolaires et que cette situation était très exceptionnelle.

L'équipe enseignante insiste sur les difficultés rencontrées lors des absences des ATSEMs car elle est de plus en plus confrontée à un problème de comportement d'élèves qui demandent une surveillance de tous les instants. En cas d'absence d'une ATSEM, la situation peut vite devenir difficile.

5. SECURITE

5.1 Exercice incendie

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le mardi 14 septembre 2016. Ce 1^{er} exercice permet surtout aux élèves d'entendre la sonnerie d'alerte et de voir ce qu'il faut faire lorsque cette dernière retentit. L'exercice est annoncé aux élèves ce qui ne sera pas le cas pour les exercices suivants. Les exercices d'évacuation permettent d'améliorer les comportements afin d'être le plus efficace possible en cas de problème. Il y a 3 exercices obligatoires par année scolaire.



5.2 Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) intrusion

L'objectif du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Son élaboration est de la responsabilité de l'Education Nationale.

Le PPMS évalue les risques majeurs auxquels l'école pourrait être confrontée et prévoit le confinement ou l'évacuation des élèves en attendant les secours.

Les parents doivent savoir qu'en cas de déclenchement du Signal National d'Alerte, les enfants sont en sécurité dans leur établissement scolaire et qu'il ne faut surtout pas venir les chercher à l'école. Il faut attendre le signal de fin d'alerte permettant de circuler à nouveau librement.

Le PPMS est réactualisé chaque année et les modalités du plan sont présentées aux ATSEM(s). Tous les personnels de l'école sont informés de la conduite à tenir et de l'emplacement des différents documents indispensables en cas d'alerte. Ceux-ci sont posés dans le bureau de direction et accessibles facilement en cas de déclenchement d'une alerte. Ces exercices ont pour but de faire acquiescer aux adultes le protocole à mettre en place en cas d'alerte.

Les différents risques, système d'alerte et protocoles à mettre en place sont expliqués aux membres du Conseil d'école.

Suite aux attentats, il a été ajouté le risque « intrusion » dans les PPMS des établissements scolaires. Chaque établissement scolaire dispose d'un gendarme référent : pour l'école il s'agit du chef Dubouis.

Le premier exercice d'intrusion devait être organisé avant les vacances de la Toussaint. Celui-ci s'est déroulé le mardi 11 octobre en présence de M Bonnin, responsable des services techniques de la mairie et de M Vial, conseiller en charge de la sécurité à la mairie de Morestel.

Cet exercice a été réalisé sous la forme d'un grand jeu du loup et préparé en amont dans chaque classe. L'objectif premier de cet exercice était d'apprendre à se cacher dans l'école et à ne pas faire de bruit.

Chaque exercice est analysé afin d'améliorer le protocole et de prévoir les exercices suivants. L'équipe éducative demande à la mairie s'il est possible d'avoir une clé du portail arrière de l'école en plus afin de pouvoir l'utiliser comme issue de secours..

Questions des parents :

Lors du 1^{er} conseil d'école de l'année 2015, les parents avaient souhaité l'installation d'un cendrier devant l'école. Celui-ci a été installé sur le mur à côté du portail.

Les parents demandent s'il est possible de régler la cantine par prélèvement bancaire. M Vial indique qu'il va poser la question en mairie.

Le prochain conseil d'école est fixé au **lundi 13 mars à 18h.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05

La Secrétaire de séance, Mme Hervier

à Morestel, le 17 octobre 2016

la directrice, Mme Sanchez-Lambert

Copie transmise à

- Monsieur Caroff, inspecteur de l'Education Nationale
- Monsieur Rival, Maire de Morestel
- Monsieur Feuillet, DDEn

- Mesdames et monsieur les représentants des parents d'élèves
- Mmes les enseignantes, Mme Guienne (psychologue scolaire), M Calichon (maître E)